

# CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL JEUNES HERAULT - GARD 2022 16 et 17 avril 2022 Golf de Montpellier MASSANE

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

### 1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve comptant pour le mérite national jeunes, ouverte à tous les joueurs de catégorie minime, benjamin et U12, licenciés dans les départements Gard (30), Hérault (34) répondant aux exigences des règles du statut amateur et ayant répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions, faute de quoi l'inscription sera rejetée.

**Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 110 participants (Wild Card inclus)**

**Limites d'index par catégorie : Voir tableau ci-dessous**

Catégories	Année de Naissance	Garçons			Filles			Wild Cards
		Limite index	dont minimum	Repère	Limite index	Dont minimum	Repère	
U12	nés en 2010 ou après	36	15	Gris	40	6	Violet	10
Benjamins	nés en 2008 et 2009		15	Jaune		6	Rouge	
Minimes	nés en 2006 et 2007		5	Blanc		3	Bleu	

**Note :** L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **09 avril 2022**.

### Les wild cards seront validées par le Comité de l'épreuve

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

### 2- FORME DE JEU – SÉRIES et MARQUES de DEPARTS PAR CATÉGORIES

**Formule de jeu : Score Maximum Brut** (limité à 10 Si à la fin du 9e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 10 sur la carte de score.) - **36 trous / 18 trous par jour**

1 série Filles et 1 série Garçons pour chaque catégorie d'âge

Journée de reconnaissance le vendredi 15 avril, une réservation de départ auprès du golf est obligatoire (à valider par le golf)



## Rappel du règlement général, des préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

**Epreuve non-fumeur** voir § 1.2-2 (I-5) / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2-2 (I-8).

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de CD ou de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée, entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

### **3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS**

La date de clôture des inscriptions est fixée au **09/04/2022, à 24h cachet de la poste faisant foi**. Les inscriptions, **obligatoirement accompagnées du droit d'engagement**, se feront uniquement par courrier, et devront être adressées à :

**Comité départemental de golf de l'Hérault  
Maison des sports Nelson Mandela. ZAC de Pierres Vives  
34090 MONTPELLIER**

Les inscriptions peuvent être envoyées par courriel à l'adresse : [sportif@ffgolf34.org](mailto:sportif@ffgolf34.org), dans ce cas l'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement à l'adresse ci-dessus.

Aucun paiement ne sera accepté le jour de la compétition.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le comité publiera une liste de joueurs retenus au plus tard **2 jours** après la date limite d'inscription.

**Droit d'engagement : 35 €**

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le **12/04/2022 à 17h**. Toute annulation après cette date reste redevable du droit de compétition.

### **4- DEPARTS**

La liste officielle des départs sera consultable sur le site internet de la ligue Occitanie rubrique comité, sur le site des comités Hérault et Gard et sur le tableau officiel de la compétition.

### **5- CLASSEMENTS, PRIX ET RESULTATS**

**Classement en Score Maximum Brut uniquement sur l'addition des 2 tours** et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). **Départage** : Play-off « trou par trou » sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve pour le titre de Champion de chaque département et pour la 1ère place des classements généraux de chaque série Filles et Garçons.

Pour les autres places les départages éventuels seront effectués sur les 9, 6, 3 et dernier trou puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant (départage informatique).

**Les titres de champion du Gard et de l'Hérault seront décernés au premier joueur de chaque département dans chaque catégorie d'âge Filles et Garçons.**

**Prix** : Dans chaque série d'âge et de sexe : 2 ou 3 prix en Brut (en fonction du nombre de joueurs)

**Résultats** : Les résultats seront annoncés et affichés à la fin du dernier tour ; ils seront ensuite consultables sur le site Internet de la ligue golf Occitanie et sur le site des comités Hérault et Gard

### **6- COMITE DE L'EPREUVE**

**Le Comité de l'épreuve - arbitres** qui sera mis en place le jour de la compétition par les 2 comités départementaux organisateurs se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

### **7 - PROTOCOLE SANITAIRE**

L'ensemble des participants (joueurs, accompagnateurs...) devront respecter dans l'enceinte du golf, les règles et obligations définies par le protocole sanitaire prescrit par la FFG et en vigueur à la date de l'épreuve.

L'application de ce protocole sanitaire pourra amener le Comité à prendre des dispositions particulières pouvant éventuellement modifier certains points du présent règlement.

Le non-respect de ce protocole par les joueurs sera considéré comme une faute de comportement.

**Comité Départemental de Golf de l'HERAULT  
Maison des sports Nelson Mandela. ZAC de Pierres Vives 34090 MONTPELLIER  
Tél. 06 63 78 97 84 - E-mail : [sportif@ffgolf34.org](mailto:sportif@ffgolf34.org)**